

Envoyé en préfecture le 27/05/2024

Reçu en préfecture le 27/05/2024

Publié le 28/05/2024

ID : 021-212105019-20240515-D2024_035-DE



Département de la Côte-d'Or

Arrondissement de Beaune

Canton d'Arnay-le-Duc

Commune de POUILLY-EN-AUXOIS

Séance du 15 mai 2024

Délibération du conseil municipal n°2024-035

Le quinze mai deux mille vingt-quatre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Pouilly-en-Auxois, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Eric PIESVAUX, Maire.

Date de la convocation : 16 avril 2024

Étaient présents : M. Eric PIESVAUX – Mme Karine BASSARD – Mme Evelyne GAILLOT – M. Philippe CHAUCHOT - M. Joseph COMPÉRAT– Mme Nicole FILLON – M. Yohann MORTIER-JEANNIN - Mme Emilie BLANQUART-BOLLENGIER - M. Franck LALIGANT

Étaient absents : Mme Sabrina MARKOWIAK

Étaient excusés : Mme Yvette CHAUCHEFOIN - M. Yves COURTOT – Mme Pauline CANARD - M. Stéphane ROUX – M. Jérémie BARDET

Pouvoir de :

M. Stéphane ROUX à Mme Evelyne GAILLOT

M. Yves COURTOT à Mme Karine BASSARD

M. Jérémie BARDET à Mme Emilie BLANQUART-BOLLENGIER

Mme Pauline CANARD à M. Eric PIESVAUX

M. Yohann MORTIER-JEANNIN a été désigné secrétaire de séance.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 9

Nombre de pouvoirs : 4

Nombre de suffrages possibles : 13

OBJET : SUBVENTION 2024 - UCIA POUILLY-EN-AUXOIS

Vu la délibération n°2024-014 du 6 mars 2024 relative à l'attribution des subventions 2024 ;

Considérant que la demande de subvention de l'UCIA de Pouilly-en-Auxois a été reçue après l'attribution des subventions au titre de l'année 2024 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide (à l'unanimité) de :

- 1) Verser une subvention ordinaire de 1 000€ à l'UCIA de Pouilly-en-Auxois au titre de l'année 2024 ;

Envoyé en préfecture le 27/05/2024

Reçu en préfecture le 27/05/2024

Publié le 28/05/2024

ID : 021-212105019-20240515-D2024_035-DE



Département de la Côte-d'Or

Arrondissement de Beaune

Canton d'Arnay-le-Duc

Commune de POUILLY-EN-AUXOIS

Séance du 15 mai 2024

Délibération du conseil municipal n°2024-035

2) Inscrire les crédits au budget ;

Fait, délibéré et signé en séance, le jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

Eric PIESVANK



Le Secrétaire de Séance :

M. Yohann MORTIER-JEANNIN

Le Maire :

- *Certifie le caractère exécutoire de cet acte,*
- *Informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de Dijon dans un délai de deux mois à compter de l'obtention de ce caractère exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr*